



Enjeux de la mission

A l'occasion du premier Programme de Rénovation Urbaine (PRU) lancé entre 2007 et 2008 sur les trois villes du centre urbain (Melun, Le-Mée-sur-Seine et Dammarie-les-Lys) les zones du Plateau de Corbeil, des quartiers de Montaigu, de l'Almont, des Mézereaux et la ZAC des Courtilleiraies ont fait l'objet d'interventions significatives.

Le NPRU s'inscrit dans la poursuite de la dynamique de renouvellement urbain. Le périmètre NPNRU comprend les secteurs Schuman, Plateau de Corbeil, Beauregard Lorient à Melun et Tripode Plein Ciel au Mée-sur-Seine est situé sur un territoire plus large correspondant à l'Arc Nord à cheval sur les communes du Mée-sur-Seine, de Melun, et de Rubelles.

La présente mission concerne la maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire (urbanisme, sociologie, ordonnancement, mobilité, études techniques, conseil juridique, etc.) en vue de la définition, la mise en œuvre et la contractualisation du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Type de mission: Stratégie et montage de projets

Maître d'ouvrage: Ville de Melun

Coût du projet :

directeur de mission : Claudia Roméro

Année: 2016

Equipe: Perspectives Urbaines et Sociales

Programme:

Acteurs:

Consultants mobilisés: Valérie Embize, Claudia Roméro

Montant de la mission: 26 000 € HT

Composantes de la mission:

- Conseil stratégique
- Etudes urbaines
- Animation partenariale
- Planification
- Outils de gestion
- Coordination inter chantiers
- Ingénierie financière
- Gestion urbaine de proximité
- Insertion par l'activité économique
- Cohésion sociale
- Concertation
- Capitalisation

Montant du projet : 26 000 € HT

Contenu de la mission

- ▶ Réalisation des supports et outils nécessaires à la bonne exécution des opérations (plannings, plans de phasage...);
- ▶ Expertise et analyse financière du projets (dépenses, recettes, accompagnement dans la consolidation de la maquette financière) et sur les modalités d'attribution des subventions (modalités de financement, réglementation financière, montage de dossier);
- ▶ Accompagnement à la rédaction de la convention de renouvellement urbain;
- ▶ Apporter un éclairage quant à la faisabilité opérationnelle des projets;

